



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché**

**Mouton, Nicolas**

**Liege, 1671**

II. De l'estime qu'il doit faire des Prestres, pour arriver a l'estime qu'il doit faire de son Dieu.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-39622**

privez de leur vie, afin que selon le Deuteronomie, *Que le mal soit osté par la* <sup>Deut. c. 21.</sup> *du milieu du peuple, & qu'il en soit edifié, ou pour le moins qu'il en ayt horreur.*

INSTRUCTION II.

*Des l'estime qu'il doit faire des Prestres, pour arriver à l'estime qu'il doit faire de son Dieu.*

**S**aux parens selon la chair & causes secondes de nostre vie temporelle; à plus forte raison devons nous faire estime de ceux qui nous sont Peres selon l'esprit, qui sont les Prestres, de qui nous tenons le principe de nostre vie spirituelle & les alimens; car ceux cy par la parole de Dieu, comme d'un lait tres-pur tiré des mammelles de la veritable Eglise, nous entretiennent comme des fideles engendrez à la veritable Religion & à J.C. qui est le seul principe vivant, & meritoire de nostre vie spirituelle, & naissance à la grace; & comme estant la cause premiere & principale des Sacremens que luy même a institué durant sa vie, pour nous engendrer au salut; desquels les Prestres bons & mauvais en doivent estre les

fi.

fi des distributeurs. L'Apôtre est nô-  
stre appuy, quand il dit si charitablemēt:

*ad Gal. Mes petits enfans que j'enfante jusqu'à ce  
4. que JESUS-CHRIST soit formé en vous.*

Ce qui se peut aussi approprier aux Pre-  
lats & aux Pasteurs, & à tous autres qui  
ont charge d'Ames, par l'administra-  
tion des Sacremens, ou predication de  
la Divine parole. Car le Sage les établit  
au premier rang après Dieu, quand il es-  
crit en ces mots: *Dans l'intégrité de vostre  
Ame, ayez la crainte de Dieu & sanctifiez  
les Prestres: dans toute vostre vertu, aimez  
celuy qui vous a fait, & ne delaissez ses Mi-  
nistres: honorez Dieu de toute vostre Ame  
& honorez les Prestres.* D'icy notez, que  
comme il a dit trois fois qu'il falloit ai-  
mer Dieu & l'honorer, autant de fois il  
a dit qu'il falloit faire hōneur à ses servi-  
teurs, qui sont les Prestres consacrez pour  
telle fin, & ce afin que vous sçachiez que  
premierement, après Dieu leur est deu la  
crainte, le respect, & l'amour, comme  
reprezentant la place de Dieu, & comme  
ses images sur la terre.

Mais diront les hommes de ce siecle,  
plusieurs sont indignes d'estime, qui fa-  
lisent l'excellence de leur estat par leur  
vie impure? A quoy je dis, que l'hon-  
neur

neur leur est deu encor qu'ils seroient d'une vie méchante; soit à raison qu'on ne les honnore pas tant pour leurs propres respects, que pour le regard de celuy qu'ils le representent qui est JESUS-CHRIST, de qui ils sont les Ministres, & qui administrent les Sacremens aussi bien que les autres choses sacrées, en quoy profitent autant les bons que les méchâs, d'autant que la vertu & l'efficace des choses sacrées ne vient pas d'eux, mais de Dieu, qui opere en leurs personnes. D'où paroist que par le Sacrifice, ils appaisent la colere de Dieu, au moyen de la personne offerte qui est JESUS CHRIST, Dieu & Homme, autant puissant & Adorable qu'il est dans les Cieux: & par ainsi destournent les foudres de la main vengeresse de nos crimes, & nous sanctifient par leurs benedictions supposée la bonne disposition du peuple, quoy neantmoins qu'ils persistent scelerats & impures.

Ainsi lit on, d'un certain solitaire au livre des Peres, qui ayant dédaigné de recevoir la Sainte Eucharistie d'un Prestre diffamé, fut ravi en extase; où Dieu luy fit voir un puis dont les murailles, les chaisnes, & les vaisseaux estoient de fin  
or,

or, & l'eau belle & cristalline, qui l'avoit induit à en boire, mais le malheur voulut qu'un ladre vint à en puiser & luy ôta l'appetit; par là Dieu luy voulût faire cōnoître son erreur: ce qu'il fit par une voix qui luy cria au plustot: *Pourquoy ne bois tu de cette eau? quel mal peut causer celuy qui emplit, ne vois tu pas qu'il manie seulement le vaisseau qu'il vient de puiser sans aucunement toucher l'eau.* Cela dit, il revint à foy, & après avoir examiné le mystere de sa vision, il fut bien-aise d'avoir recours à son Prestre, & enfin communia de sa main.

Ainsi Saint François desira de baiser les mains d'un Prestre infame & concubinaire, comme il est rapporté aux Chroniques des FF. Mineurs, car comme un heretique l'eut approché pour sçavoir s'il estoit necessaire de croire aux paroles, ou faire estime des fonctions sacerdotales, d'un qui avoit les mains polluës par les atouchemens des-honestes d'une garce, le Saint découvrit au plustot le dol de cet heretique, qui vouloit rendre contemptible le Pasteur du lieu, où il estoit, qu'il voyoit en chemin pour aller celebrer; sans faire aucune réponce, s'avance au rencontre du Prestre, en presence

fence de toute la populace qui avoit entendu cette demande, & au plustot posant les genoux en terre, dit tout haut en ces termes: *Si telles sont les mains de ce Prestre que me dit cét heretique, je n'en scay rien, mais encor qu'elles seroient telles, je scay asseurement qu'elles ne peuvent souiller la vertu des choses sacrées & divines; & d'autant que par elles beaucoup de benefices & de dons sacrez s'écoulent sur le peuple de Dieu, je les baise pour ce respect, & en consideration de celuy en la place de qui ils sont subministrez.* Jusqu'icy les paroles de ce grand Saint.

Ayez donc en estime & reverence les Prestres, dit S. Jean' Chryf. qui vous subministrent les choses Divines, ils veillent pour vous, ils dressent leurs vœux pour vous, considerez cela, sans eux nous ne pouvôestrez sauver; car si persône ne peut entrer dans les Cieux, sinon celuy qui aura esté renouvelé en sa naissance par l'eau & le Saint Esprit, & si celuy qui ne mange la chair du Seigneur, & qui ne boit son Sang, est privé de la vie eternelle; je dis pourtant que tout cecy ne se fait autrement que par ces sacrées mains, je dis les mains des Prestres.

D'icy colligez que c'est un tres grief

R pe

peché de ceux qui méprisent les Prestres & les Pasteurs; médissant d'eux, publiant leurs vices & imperfections, & même les amplifiant par mensonges, en quoy ils ressemblent peu ce grand Constantin qui dans le Sacré Concile de Nice, comme on luy apportoit des billets d'accusation contre quelques Evéques, ne les voulut lire, mais les jetta au feu, disant ces paroles: *Si je voyois qu'un Evéque forçeroit une fille, je couvrirais le crime de mon manteau Imperial, crainte que la veüe ne blessast les yeux de ceux qui le regarderoient.* Peu imitateur de ce grand Roy, penitent, je veux dire David, qui jamais ne voulut mettre la main sur Saül qui le poursuivoit à la mort, & qu'il connoissoit reprouvé, seulement parce qu'il étoit l'Oinct du Seigneur; combien d'avantage faut-il se garder de mettre la main de vengeance, ou la langue de mépris sur celuy qui est consacré à JESUS-CHRIST, veu que la detraction ou injure est censée faite à JESUS-CHRIST même, qu'il représente, dit S. Gregoire.

Que si dit-il, David a esté touché de Dieu pour avoir coupé une piece du marteau de Saül, combien d'avantage seront dignes de la colere de Dieu, ceux qui déch-

chirent à belles dents les robes des Eveques, & des Prelats de l'Eglise, aussi bien que des autres Prestres & Pasteurs, traitant de leurs vices à table, murmurât contre leurs fonctions & comportements, méconnus de tels detracteurs, & de quoy ils ne peuvent que juger avec temerité & en aveugles presomptueux; peu apprehendant la main vengeresse du Seigneur, qui tost ou tard prendra la querelle de ses Ministres, comme si l'injure luy avoit esté faite, ainsi qu'il dit par la bouche de l'Evangeliste Saint Luc: *Qui vous méprise me méprise.* Et en Zacharie, *qui vous touche, touche la prunelle de mon œil.*

Luc. 10.  
Zac. 12.

En voulez vous voir des punitiōs exemplaires? lisez le Deuteronomie chap. 24. Marie a esté touchée de lépre pour s'avoit élevé contre Moysé son frere, voiez le mesme spécifié aux nombres chap. 22. & au même lieu Coré, Dathan, & Abyron, ayant murmuré contre Aaron le grand Prestre & sa famille, la terre s'entr'ouvrant au dessous de leurs pieds les engloutit corps & Ames, & leur sepulture à l'instant fut ordonnée dans les enfers.

Au livre des Rois, quarante deux enfans, pour s'avoit moquez du Prophete Elisee ont esté devorez par deux Ours.

1. 4.  
Reg. 2.



tans d'un bois par expresse permission de  
 Dieu ; au même lieu un Tribun estant  
*Ibid.* *2.1.* envoyé de la part du Roy Ochozias au-  
 pres du Prophete Elie, pour avoir usé  
 d'une façon imperieuse, disant le Roy  
 commande que vous ayez à descendre de  
 la montagne, Dieu par miracle fit des-  
 cendre au plustot un feu du Ciel à la voix  
 du Prophete, qui reduisit en cendres le  
*Act 5* Tribun avec 50. hommes. Ananie & sa fem-  
 me Saphire, pour avoir menty à S. Pier-  
 re, sont punis de mort soudaine. Pour-  
 quoy tout cecy ? sinon pour se vanger de  
 l'injure faite à ses Ministres, puis que  
 ceux qui leur perdent le respect, mépri-  
 sent Dieu qui les a estably & touche mé-  
 me la prunelle de ses yeux, qui sont les  
 plus cheres & delicates parties de nostre  
 Chef, qui est JESUS-CHRIST, outre  
 qu'il est escrit, si on vient à toucher le  
 Pasteur, les oüailles ne peuvent estre que  
 dispersées, selon qu'il est escrit en Saint  
 Matthieu, en ces termes : *Je frapperay le*  
*Math* *26.* *Pasteur, & les brebis du troupeau seront dis-*  
*persées.* Car ses peines, ses veilles, & ses ser-  
 vices seront en mépris, ses Predications &  
 saints avertissemens n'auront pas de pri-  
 se sur le cœur de ses sujets, & tous ses  
 soins & travaux seront dans le rabais, &  
 ne

ne leur ferviront en rien, que pour les perdre eternellement; car il n'y a rien, en quoy le malin travaille d'avantage, que pour engendrer dans le cœur des sujets, une averfion & degout des Superieurs, foit temporels foit fpirituels, & pour oster tout le goût fpirituél de vie, & celuy de la grace, & du merite tres-delicieux, qui peut provenir de leurs admonitions & bons exemples, afin de leur laiffer une inclination funefte & libertine aux malheurs & diffolutions d'une vie desreglée.

Voila pourquoy l'Apoftre nous admonefte ferieufement, *d'obeyr aux Superieurs, Heb. de demeurer fousmis à leurs ordres, car ils veillent pour le bien de vos Ames, comme devant rendre compte.* Et cela ne doit pas fembler difficile dit Saint Jean Chryfoftome, puis que vous voiez qu'ils doivent expofer leurs vies pour vous, & leur falut pour le voftre, lors qu'ils s'obligent à vos fervices, fous peril de la mort eternelle.

Tous les fujets d'une Communauté s'employans avec toutes les foumiffions poffibles, à rendre obeyffance, & faire honneur aux Prestres, qui leurs rendent du fervice par les Meffes & administration

des Sacremens, ne pourroient pas par tous leurs plus signalez offices & devoirs, du corps & de l'esprit, recompenser le moindre service rendu pour leur salut, car le moindre degré de grace qu'ils nous conferent par les Sacremens, n'est pas à cōparer avec leurs biens, puis que ceux là surpassent en perfection & estime tous les autres biens du monde.

*Soyez leurs donc sujets, dit l'Apostre, afin qu'ils s'acquittent de leurs charges avec joye & non avec regret, car c'est une joye & un soulagement dans leurs charges, de voir leurs sujets obeyffans, faire estime des choses sacrées & en profiter avec perfection, & par ainsi ils voiet que leurs peines ne sont pas inutiles & sans fruits, & qu'ils ne sont pas exposez aux perils de la damnation eternelle, pourtant disoit Saint Jean: *Je ne scaurois avoir plus de consolation que lors que j'entens que les enfans que j'ay engendrez, à JESUS-CHRIST profitent dans le chemin de la verité enseignée, de la vertu proposée, & du salut promis.**